

# COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES

## COMpte RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du jeudi 6 avril 2017

Nombre de conseillers

municipaux :  
exercice : 13  
présents : 9  
votants : 13

L'an deux mil dix-sept  
le six avril à dix-neuf heures,  
le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues  
régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire  
sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

**Date de convocation** : 31 mars 2017

**Présents** : M Jean-Luc TRICOT, Mme Marion RIOU, MM Samuel GONNON, Stéphane MOTTET, Laurent MICAELLI, Bertrand MARION, Michel HEQUET, Jérôme LEBEAU et Mme Nathalie COUTURIER.

**Excusés** : Mme Sophie MOYENIN (1 pouvoir à M Samuel GONNON), M Guillaume COLOMBANI (1 pouvoir à M Jean-Luc TRICOT), M Pascal MARUEJOULS (1 pouvoir à M Stéphane MOTTET) et Mme Sandrine JORLAND (1 pouvoir à Mme Nathalie COUTURIER).

**Secrétaire de séance** : Mme Marion RIOU

Après approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 10 mars 2017, monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

#### **Vote du Budget Primitif 2017**

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur l'adjoint aux finances qui présente et détaille à l'assemblée le budget proposé pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal passe au vote :

Pour : 13 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Le budget primitif 2017 est adopté à l'unanimité. Il s'établit comme suit :

#### ***Section de fonctionnement***

Dépenses	570.658,00 €
Recettes	570.658,00 €

#### ***Section d'investissement :***

Dépenses	251.388,95 €
Recettes	251.388,95 €

Soit un budget total pour l'année 2017 de **822 046,95 €**

#### **Décision en matière des taux des contributions directes**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour l'année 2017 qui s'établissent comme suit :

- 24.68 % pour la taxe d'habitation
- 26.80 % pour la taxe foncière sur le bâti
- 44.17 % pour la taxe foncière sur le non bâti.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le maintien des taux d'imposition indiqués.

### **Affectation du résultat 2016**

Le compte administratif fait apparaître un excédent global cumulé au 31/12/2016 de 128.836,95 €. Il est proposé d'affecter ce résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A . Résultat de l'exercice</b> Précédé du signe + (excédent) ou -(déficit)	+128.836,95 €
<b>B . Résultat antérieurs reportés</b> Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	
<b>C . Résultat à affecter</b> = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	128.836,95 €
<b>D . Solde d'exécution d'investissement</b> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	128.911,00 €
<b>E . Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b> Besoin de financement Excédent de financement	0 €
Besoin de financement <b>F</b>	= D + E
<b>AFFECTATION = C</b>	= G+H <b>128.836,95 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	50.836,95 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002</b>	78.000,00 €
<b>DEFICIT REPORTE D002</b>	€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2016 ci-dessus.

### **Contributions au SYDER**

La contribution définitive de la commune aux charges du Syndicat Départemental d'Energie du Rhône (SYDER) pour l'année 2017 nous a été notifiée et s'élève à 23.839,45 €.

Monsieur le maire rappelle que cette contribution peut-être fiscalisée ou inscrite au budget de la Commune et versée directement au syndicat.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de budgétiser la totalité de sa participation au SYDER, et dit que la somme prévue au budget est inscrite sur le compte 65541.

### **Contributions au SIBA**

La contribution définitive de la commune aux charges du Syndicat Beaujolais Azergues (SIBA) pour l'année 2017 nous a été notifiée et s'élève à 5.426,00 €.

Monsieur le maire rappelle que cette contribution peut-être fiscalisée ou budgétisée. Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de fiscaliser la totalité de sa participation au SIBA.

### **Convention relative aux modalités financières de reversement d'une partie des attributions de compensation de la CCBPD pour les années 2015 et 2016.**

Monsieur le Maire expose :

- qu'au 1er janvier 2014, la Communauté de Communes Beaujolais Val d'Azergues (CCBVA) dont faisaient partie les deux communes concernées a fusionné avec 3 autres communautés de communes pour former la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) ;
- qu'au 1er juillet 2014, la CCBPD a rendu la compétence « scolaire » qu'elle exerçait aux trois communes membres de la CCBVA, incluant des emprunts en cours ;
- que la CCBPD reverse la somme de 170 999.85 € à ces trois communes au titre des attributions de compensation répartie comme suit :
- Saint-Jean-Des-Vignes : 19 374.14 €

- Lozanne : 120 100.17 €
- Belmont d'Azergues : 31 525.68 € ;
- que suite à une erreur dans la répartition, la somme reversée à Saint-Jean-Des-Vignes (32.119 €) n'est pas suffisante pour couvrir le montant de ses emprunts en cours;
- que dès lors il convient que la Commune de Belmont d'Azergues reverse une partie de ses attributions de compensation à Saint-Jean-Des-Vignes afin de lui permettre de faire face à ses échéances d'emprunts.

Le conseil après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention ci-jointe,
- De l'autoriser à reverser à la Commune de Saint-Jean-Des-Vignes la somme de 13.911,13 € pour l'année 2015 et 14.589,75 € pour l'année 2016 soit la somme de 28.500,88 € inscrite au compte 276341 du BP 2017.

**Proposition de convention relative aux modalités financières de reversement d'une partie des attributions de compensation de la CCBPD.**

Il est rappelé que lors de la fusion en 2014, la compétence scolaire a été rendue aux trois communes de l'ex CCBVA et une somme de 170.999,90 euros leur a été restituée pour assumer cette compétence. Initialement, il était prévu la création d'un syndicat et la répartition avait été faite en fonction de la population. Le syndicat n'ayant pu être créé, la répartition initiale ne correspond pas aux besoins de chacun, sachant qu'il reste des prêts à rembourser. Les communes doivent trouver un consensus sur les critères de répartition car jusqu'à présent, aucun accord n'est intervenu malgré plusieurs rencontres. Le sujet a été abordé le 29 mars à la CLECT et les maires présents ont entendu chaque commune. Depuis, et sur proposition de la commune de Belmont d'Azergues, la commune de Lozanne a envoyé une nouvelle grille de compensation jusqu'en 2021 puis jusqu'en 2028 suivi d'un réajustement définitif de l'attribution de compensation en 2029 sur la base de 34.200 € par bâtiment :

années	AC totale pour les 3 communes	Nouvelle AC		
		Belmont	Lozanne	St Jean
2017 à 2020 inclus	170 999.90	14 200.00	109 042.00	47 038.00
2021 à 2027 inclus	170 999.90	21 316.00	89 042.00	57 038.00
2028 et suivants	170 999.90	34 200.00	102 600.00	34 200.00

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité entérine cette proposition.

**Inscription des loyers impayés du multi commerce en créances éteintes pour les années 2015 et début 2016.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la trésorerie de Chazay nous a communiqué un bordereau de situation des loyers du multi commerce non soldés entre le mois de janvier 2015 et le 15 mai 2016. Le total général restant dû s'élève à 4.767,65 euros. Ces sommes sont irrécouvrables et madame Decoopman, Trésorière demande à les inscrire en créances éteintes. Après discussion, le conseil à l'unanimité accepte que ces créances éteintes soient inscrites sur le budget 2017 en dépenses de fonctionnement chapitre 65 article 6542.

**Questions diverses**

**Permanences élections présidentielles**

Monsieur le Maire rappelle que les élections présidentielles auront lieu les dimanches 23 avril et 7 mai. Afin de tenir le bureau de vote, il invite les élus à s'inscrire sur les tableaux des permanences qui circulent.

Il demande aux conseillers de bien vouloir noter les dates des élections législatives des 11 et 18 juin.

### Poussières Lafarge

Une réunion du collectif Lozannais s'est déroulée à Saint Jean des Vignes et monsieur le Maire donne la parole à monsieur Michel Héquet qui était présent. Ce dernier nous dit que beaucoup de choses ont été dites notamment que la commune de Belmont n'avait pas participé aux frais d'analyses effectuées sur Lozanne. Il estime qu'il y avait une trentaine de Belmontois présents qui ont regretté l'absence du Maire. Monsieur Tricot, absent ce soir-là précise d'autre part qu'il n'a pas été invité et qu'il a appris l'existence de cette réunion de manière indirecte. C'est pourquoi il a demandé à monsieur Michel Héquet de s'y rendre pour lui faire un retour. A l'issue des débats, la décision d'écrire une lettre au Préfet a été prise.

Monsieur Laurent Micaelli intervient pour préciser que dans les jours qui ont suivi le changement du filtre, une épaisse poussière a tout recouvert à son domicile, notamment son véhicule. Il a fait constater l'état de la carrosserie à madame Julie Dessaix, en se rendant dans les bureaux de Lafarge. Depuis un mois, il a constaté une nette amélioration.

Monsieur Bertrand Marion craint un dérèglement possible du filtre de temps à autre.

Monsieur le Maire va adresser une lettre à la population pour demander si les Belmontois ont noté une amélioration depuis le changement du filtre. Une réunion sera ensuite organisée avec la présence d'un représentant Lafarge.

### Compte-rendu du conseil d'école

Le dernier conseil d'école s'est déroulé le 12 mars 2017 et un point sur les événements a été fait. Lors de la fête des lumières du 9 décembre 2016, les élèves ont vendus des crêpes. La sortie neige du 9 février s'est bien passée. Dans le cadre du thème « l'ombre et la lumière », un artiste intervient à l'école pour aider à préparer le spectacle du mois de juin. Les classes du CP au CM2 se sont rendues au théâtre de Villefranche pour un spectacle d'ombres le vendredi 17 mars. La piscine a commencé pour le cycle 2. Les prochaines rencontres USEP sont prévues, thèque pour les grands et danse pour les petits.

Pour la rentrée prochaine, la prévision de l'effectif est de 58 élèves. La classe de maternelle restera la plus chargée et se pose le problème de l'accueil des tout-petits...

Les inscriptions se passent en mairie puis les parents se présentent à l'école pour l'admission et la visite des locaux.

Les élèves feront le pont de l'ascension du 26 mai.

La date de la kermesse est fixée au vendredi 30 juin.

Au niveau du budget, une liste de besoins a été donnée pour une validation en conseil municipal.

Dans le but de préparer la classe découverte du mois d'octobre 2017, il est demandé de faire passer le temps partiel de madame Valérie Paulus en temps complet pour qu'elle accompagne les élèves. Une maman propose des ateliers de « massage ».

### Abri bus

Depuis le mois de septembre nous avons demandé à plusieurs reprises à déplacer l'arrêt de car situé rue Guillaume de Varey à l'école pour le positionner 150 mètres plus loin place Sophie Poncet afin d'utiliser l'abri existant. Jusqu'à présent, aucune réponse ne nous était parvenue. Le 20 mars dernier, la coordinatrice d'exploitation du SYTRAL a répondu qu'après avoir consulté le transporteur sur la faisabilité technique, elle émet un avis favorable à cette demande de déplacement. Actuellement en congé, nous lui avons envoyé un mail pour une mise en application au 2 mai 2017, après les vacances de printemps.

### Remplacement de la société de nettoyage

La société Carrard Services est chargée du nettoyage des locaux de l'école depuis juillet 2001 et ne nous donne pas satisfaction depuis plusieurs années. Des lettres d'avertissements ont été envoyées mais aucune amélioration n'a été notée. Après avoir pris conseil auprès de notre avocat sur la date légale de rupture de contrat, une lettre de résiliation du contrat a été envoyée. Une consultation a été organisée auprès de quatre sociétés proches de Belmont et des devis sont arrivés. Le choix va se faire prochainement.

### Maintenance de la pompe à chaleur

La société ABITIBI chargée de la maintenance de la pompe à chaleur de l'école n'est pas efficace dans ses nombreuses interventions depuis l'installation du matériel. Deux autres sociétés ont été contactées pour établir des propositions. Les devis sont en mairie mais avant de continuer, l'avocat doit nous préciser si la rupture de notre contrat actuel est possible et dans quelles conditions.

### Point sur les travaux en cours

\*L'aménagement au haut du Clos des Collonges est terminé. Il reste une bande à goudronner le long de la route existante et un devis a été accepté.

\*Les permis de construire pour le lotissement Les Lavandières sont presque tous validés.

\*Les travaux pour le réaménagement du Carlaton n'ont toujours pas repris. Il est bien difficile de savoir la vérité sur l'évolution de ce projet.

## **Comptes rendus commissions et syndicats**

### SIEVA

Monsieur le Maire a assisté à la réunion du comité du SIEVA en date du 17 mars 2017. Les comptes administratifs 2016 de la Régie et du Syndicat ont été approuvés. Le budget prévisionnel 2017 de la Régie a été adopté à l'unanimité ainsi que celui du Syndicat. Les différentes commissions ont présenté leur rapport et monsieur Tricot en charge de la qualité de l'eau et de l'urbanisme a fait un point notamment sur la pollution au tétrachloréthylène.

### Gérontologie

Monsieur le maire nous fait un compte rendu du conseil d'administration du 14 mars 2017. Un atelier activités physiques adaptées a démarré à Lucenay le 10 mars. L'atelier sommeil va avoir lieu à Belmont les 11 et 18 mai salle Jean-Baptiste Lacroix de 9h30 à 11h30. Une information auprès des seniors a été distribuée. Le recyclage code de la route se déroulera à Alix en juin. Le groupe atelier diététique rencontre une diététicienne de Chazay pour élaborer une méthode de fonctionnement et prévoir un démarrage en septembre.

Le bureau a été reconduit et madame Marie Jo Missire est toujours Présidente. Le prochain conseil d'administration est fixé au 6 juin.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 12 mai 2017 à 19 heures et le conseil d'adjoints le vendredi 5 mai à 18 heures.

La séance est levée à 20 heures 45.